

Signature de la convention territoriale de partenariat relative à la sécurité des personnels, des activités et des produits du Groupe La Poste

**DOSSIER PRESSE
05 JUILLET 2023**



LA POSTE

SIGNATAIRES DE CETTE CONVENTION

Le Préfet de la Meuse,

Le Directeur départemental de la sécurité publique de la Meuse,

Le Commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Meuse,

Le Chef du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse,

Le Procureur de la République de Bar le Duc,

Le Procureur de la République de Verdun,

Le Délégué Régional Groupe La Poste



PRÉAMBULE



Le Groupe La Poste, entreprise de 250 000 collaborateurs assure plusieurs missions de service public, et des activités essentielles à la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la nation.

Il opère dans les domaines du courrier, du colis, des services à la personne, des services numériques, de la logistique de proximité, de la banque et de l'assurance et de la messagerie internationale.

Il cherche à élargir le champ de la coopération de sécurité, objet de conventions signées en 2006 et 2016, à la prévention de la radicalisation, à la fraude aux moyens de paiement et au traitement des réquisitions judiciaires au profit des services de la police et de la gendarmerie nationales et de renforcer les actions dans le domaine de la cybermalveillance.

Un accord national de partenariat a été conclu entre l'État et le Groupe La Poste le 27 février 2023.



OBJET DE LA CONVENTION

La convention signée ce jour fixe le cadre de la coopération du partenariat entre les signataires : Le Préfet de la Meuse, Le Directeur départemental de la sécurité publique de la Meuse, Le Commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Meuse, Le Chef du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, Le Procureur de la République de Bar le Duc, Le Procureur de la République de Verdun et le Groupe La Poste. Elle renforce cette coopération en intégrant les risques nouveaux ou émergents.



Elle a pour objet d'améliorer la sécurité des personnels, des activités et des produits du Groupe La Poste et de contribuer à la prévention et la répression de la criminalité et de la délinquance.

Elle vise à développer les échanges d'informations, à engager des actions communes de sensibilisation et de prévention des risques et à favoriser le travail d'enquête au sein des différents établissements ou filiales du Groupe La Poste.

Les signataires pourront s'appuyer sur le maillage territorial de la Direction de la Sécurité Globale du Groupe La Poste (DSGG).



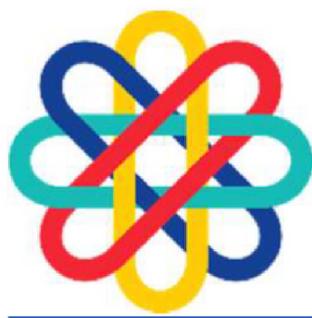
LA SÉCURITÉ DES PERSONNES, DES BIENS CONFIÉS À LA POSTE ET DES ÉTABLISSEMENTS POSTAUX

La sécurité des personnes, des biens et des établissements postaux consiste à prévenir les agressions de toutes natures, notamment les attaques à main armée, les vols avec violence, les vols par effraction, les dégradations, à en limiter la fréquence et à en favoriser la répression.

Dans ce cadre, la politique de sûreté et de sécurité du Groupe la Poste comprend, selon les situations, un ensemble de dispositifs, parmi lesquels :

- o La vidéosurveillance, vidéoprotection et/ou télésurveillance.
- o La présence d'agents de sécurité tout particulièrement dans les sites sensibles recevant du public.
- o Des formations dédiées (prévention des incivilités et agressions).
- o Un suivi et une analyse des incidents constatés dans le cadre de l'activité postale.

Des experts et enquêteurs internes sont chargés de prévenir et de circonscrire, dans le strict respect de leurs prérogatives et en lien avec les forces de police et de gendarmerie, les problèmes de sécurité ou de sûreté rencontrés.



Face aux situations de vols, de fraudes, de dégradations volontaires et aux comportements violents dont peut-être victime Le Groupe La Poste, les services déconcentrés du ministère de l'Intérieur, sous l'autorité du préfet ou des procureurs selon qu'il s'agit de mesures administratives :

- proposent le concours des référents ou correspondants sûreté de la police et de la gendarmerie nationale, dans le respect de la doctrine d'emploi, pour évaluer le niveau de protection des établissements postaux ou pour apporter tous conseils utiles sur les mesures humaines, organisationnelles et techniques à mettre en œuvre afin d'améliorer leur sûreté.
- portent assistance dans les meilleurs délais aux agents du Groupe La Poste en difficulté, dans les locaux de La Poste ou sur la voie publique.
- renforcent la présence des forces de sécurité intérieure pour protéger les personnels de La Poste et les clients chaque fois que des circonstances particulières le nécessiteront (bureaux de poste particulièrement exposés à la malveillance, périodes de paiement des prestations sociales, agressions récurrentes sur un site ou sur la voie publique, etc.).

ou sous le ministère de la justice, sous l'autorité des Procureurs de la République :

- facilitent le dépôt de plainte des agents du Groupe La Poste et de l'entreprise en qualité de personne morale .

Par ailleurs, des relations seront développées avec les responsables des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) dans le cadre d'un volet prévention-sécurité s'agissant notamment du risque incendie. A cet égard, des actions de formation pourront être envisagées au profit des collaborateurs du Groupe La Poste, des exercices organisés avec les sapeurs-pompiers .

LA SÉCURITÉ DES MOYENS DE PAIEMENT ET LA LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT D'ACTIVITÉS CRIMINELLES OU TERRORISTES.

La sécurité des moyens de paiement vise à prévenir les fraudes bancaires et à en favoriser la répression, notamment dans les domaines de la monnaie scripturale, dont les chèques, les cartes de paiement et la monnaie électronique.

Les signataires s'engagent à partager, dans le respect des lois et règlements, les informations permettant de renforcer les capacités d'identification et de lutte contre les tentatives de fraudes bancaires ou d'utilisation de ressources financières à des fins d'activités terroristes ou criminelles.

LA LUTTE CONTRE LES COMPORTEMENTS DANGEREUX

Les missions de service public dévolues au Groupe La Poste impliquent pour l'ensemble de son personnel d'être soumis aux principes de neutralité et de laïcité.

Des échanges réguliers relatifs aux questions de radicalisation sont nécessaires entre les services déconcentrés du ministère de l'Intérieur et le Groupe La Poste.

Afin de mieux appréhender ces phénomènes et alerter à bon escient les services de l'État, l'entreprise s'appuie sur des actions de sensibilisation délivrées par les services du ministère de l'Intérieur.

LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION DE SÉCURITÉ

Les signataires et le Groupe la Poste s'engagent à faciliter l'acculturation. Ainsi :

- L'identification d'interlocuteurs privilégiés au sein des signataires et de la représentation territoriale du Groupe La Poste sera de nature à améliorer la réactivité et la qualité du traitement des demandes.
- Des présentations des activités du Groupe La Poste et des visites de sites pourront être organisées au profit de correspondants identifiés du ministère de l'Intérieur.
- Des exercices conjoints avec des unités d'intervention (police, gendarmerie, sécurité civile...) pourront être organisés au sein des sites postaux.

SUIVI – ÉVALUATION – DURÉE

Une réunion est organisée, au moins une fois par an, avec les signataires de la présente convention à l'initiative de l'autorité préfectorale.

La convention prend effet à compter de la date de sa signature pour une durée d'un an. Elle est renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois.

CONTACT

Cabinet du Préfet

Bureau de la Représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tél : 03 29 77 58 92 | 03 29 77 58 67

Mail : pref-communication@meuse.gouv.fr

40, Rue du Bourg
55000 BAR-LE-DUC